

**COMMUNE DE
SEEBACH**

67160

Tel.: 03 88 94 74 06

Fax : 03 88 53 16 19

mairie.seebach@wanadoo.fr



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 mars 2016**

Absents excusés : Dominique SCHMITTHEISLER, Caroline CORNEILLE (procuration à Cornélia ROTT)

Secrétaire de séance : Jean-François FRISON

1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

Monsieur Franck KREISS évoque le point 1 pour procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2016 concernant la zone 1AU et intervient sur le fond de ce sujet. Monsieur le Maire indique que l'approbation du PV de la réunion n'est pas le moment pour revenir sur le fond des points abordés précédemment. Ce point sert à affirmer la sincérité des propos qui ont été tenus. Madame Tania BINDER indique qu'au point numéro 4, il n'y avait pas 4 abstentions mais 2 voix contre et 2 abstentions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
approuve, à 13 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le PV de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2016.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir les points 13 et 14.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
décide, à 14 voix pour et 4 voix contre, l'ajout des points 13 et 14.

2. RECENSEMENT - RESULTATS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du bilan du recensement qui a pris fin le 20 février dernier. 1661 personnes ont été recensées et 769 logements ont été identifiés. Ces données confirment la baisse démographique (-2%) depuis le dernier recensement de 2011 qui se traduit de manière beaucoup plus importante sur la tranche des moins de 18 ans... A noter aussi un nombre important de logements vacants sur la Commune, 70 soit 9% du parc.

Il est temps d'agir et de redynamiser la commune, c'est tout le sens du projet d'aménagement qui est en réflexion depuis près de 2 ans. Monsieur le Maire remercie chaleureusement les agents recenseurs et la coordonnatrice qui se sont beaucoup impliqués dans la réussite de cette action ainsi que toute la population qui a très bien joué le jeu. Seuls 10 logements n'ont pas pu être enquêtés.

3. RESIDENCE SENIORS : AVANCEMENT DU PROJET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de restitution de l'enquête réalisée à l'automne 2015 qui s'est tenue à Seebach il y a une dizaine de jours. Il rappelle que la commune a répondu à l'appel à projet du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour un projet à caractère

social. Malheureusement, tous les sondés n'ont pas répondu aux questions concernant leurs ressources ce qui ne permet pas d'en tirer certains enseignements. La réunion de restitution s'est tenue en présence d'un bailleur social, Monsieur MISTLER, Directeur Général de la SIBAR, invité par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Elle a permis de définir quelques critères sur ce que doit être une résidence séniors :

- un cadre de vie sécurisant et sécurité,
 - un contact intergénérationnel,
 - des services et de commerces de proximité,
 - la possibilité de transmettre,
 - un environnement vert,
- le tout permettant de vivre en toute autonomie.

Suite à cette réunion, Monsieur le Maire a échangé avec le bailleur social et lui a montré les 4 possibilités de terrain actuellement disponibles. Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Monsieur MISTLER envoyée après sa venue à Seebach. Dans ce courrier, il précise que le seul terrain sur lequel la SIBAR est prête à s'engager est celui situé en face de la pharmacie.

Madame Tania BINDER demande quand est prévue la prochaine rencontre avec Monsieur MISTLER. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de rendez-vous de pris pour le volet social de la résidence. Toutefois, il indique qu'un Comité Consultatif des Habitants va être mis en place prochainement pour travailler sur le projet social.

Madame Marlyse STAUB fait état que le projet qu'elle envisageait n'est pas réalisable à cet emplacement. Monsieur le Maire rappelle que la liste des bailleurs sociaux est limitée et qu'aujourd'hui, le territoire du Nord Alsace, en zone rurale, n'est pas des plus attractifs.

Par conséquent, si nous souhaitons réaliser ce projet rapidement et disposer du soutien du Conseil Départemental, il ne faudra pas manquer cette unique opportunité..

4. OPERATION COMMANDE GROUPEE DE DRAPEAUX

Madame Aurélie HAUCK propose de lancer une opération de commande groupée d'achat de drapeaux dans le but de paviser les maisons lors de commémorations ou d'évènements locaux ou nationaux comme l'EURO 2016 de football en juin par exemple. Le règlement sera adressé à la commune, au travers de chèques à l'ordre du trésor public. Elle propose les tarifs suivants sur la base de tarifs négociés auprès d'un fournisseur :

- Drapeau français : 13.90 €
- Drapeau alsacien : 43.20 €
- Porte-drapeau mural 1 élément : 20.40 €
- Porte-drapeau mural 3 éléments : 32.40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, **décide**, à 17 voix pour et 1 abstention, de lancer la commande groupée de drapeaux avec les tarifs ci-dessus.

5. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BALLIER, Responsable de la Trésorerie de Wissembourg afin d'expliquer au Conseil Municipal les grands principes de la comptabilité publique, du budget d'une commune et du compte de gestion. Monsieur le Maire expose ensuite le compte de gestion 2015 de la commune et du budget annexe du lotissement des Saules :

➤ COMMUNE DE SEEBACH

	Fonctionnement		Investissement		Total
	Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation	
Dépenses	1 786 896.12 €	804 063.43 €	1 282 734.75 €	300 921.60 €	1 104 985.03 €

Recettes	1 786 896.12 €	1 161 977.55 €	1 282 734.75 €	767 611.47 €	1 929 589.02 €
Résultat		357 914,12 €		466 689.87 €	824 603.99 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	875 970.24 €		263 716.45 €		1 139 686.69 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, **approuve**, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 de la Commune de Seebach établi par Monsieur BALLIER, responsable de la Trésorerie de Wissembourg et autorise le Maire à le signer électroniquement.

➤ **LOTISSEMENT DES SAULES**

	Fonctionnement		Investissement		Total
	Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation	
Dépenses	49 998.00 €	5 834.75 €	0 €	0 €	5 834.75 €
Recettes	49 998.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat		- 5 834.75 €		0 €	- 5 834.75 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015					44 163.38 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, **approuve**, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget annexe du Lotissement des Saules établi par Monsieur BALLIER, responsable de la Trésorerie de Wissembourg et autorise le Maire à le signer électroniquement.

6. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

➤ **COMMUNE DE SEEBACH**

Monsieur le Maire-délégué François HEINTZ présente le compte administratif de la commune :

	Fonctionnement		Investissement		Total
	Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation	
Dépenses	1 786 896.12 €	804 063.43 €	1 282 734.75 €	300 921.60 €	1 104 985.03 €
Recettes	1 786 896.12 €	1 161 977.55 €	1 282 734.75 €	767 611.47 €	1 929 589.02 €
Résultats excédentaires		357 914,12 €		466 689.87 €	824 603.99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération en l'absence de Michel LOM qui a quitté la salle au moment du vote, **approuve**, à l'unanimité, le compte administratif de la Commune de Seebach présenté par le Maire-Délégué François HEINTZ et arrêté au montant ci-dessus.

➤ **LOTISSEMENT DES SAULES**

Monsieur le Maire-délégué François HEINTZ présente le compte administratif du budget annexe du lotissement des Saules :

	Fonctionnement		Investissement		Total
	Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation	
Dépenses	49 998.00 €	5 834.75 €	0 €	0 €	5 834.75 €
Recettes	49 998.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultats		Déficit 5 834.75 €		0 €	Déficit 5 834.75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération en l'absence de Michel LOM qui a quitté la salle au moment du vote,

approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe du Lotissement des Saules présenté par le Maire-Délégué François HEINTZ et arrêté au montant ci-dessus.

Monsieur le Maire indique que toutes les opérations concernant le Lotissement des Saules sont achevées. Il propose par conséquent de dissoudre le budget annexe du Lotissement des Saules au 31/12/2015 et d'affecter l'excédent constaté de 44 163.38 € au budget principal de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

décide, à l'unanimité, de dissoudre le budget annexe du Lotissement des Saules au 31/12/2015 et affecte l'excédent constaté de 44 163.38 € au budget principal de la Commune.

7. ADMISSION EN NON VALEUR - MECKES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que MECKES Pierre a acheté à la commune un bac ménager de 240 litres qui lui a été facturé 41 €. Il n'est pas resté longtemps à Seebach et n'a jamais réglé la facture correspondante. Malgré les différentes actions effectuées par le Trésor Public, le recouvrement de cette créance reste en suspens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la créance de 41 € de Monsieur MECKES Pierre.

8. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG – BA 901

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg doivent être précisés pour que l'EPCI soit compétente pour mettre en œuvre le contrat de revitalisation de la base de Drachenbronn. Ainsi, à la compétence 4.2 « Développement économique » est ajouté l'alinéa suivant : « **Mise en œuvre du contrat de revitalisation du site de la Défense** »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

décide, à l'unanimité, de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg tel que présenté.

9. SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 (loi 2010-1563) a conforté le dispositif de mutualisation de services et a instauré de nouveaux outils de mutualisation de services. L'article 67 de ladite loi a été transposé dans le Code Général des Collectivités Territoriales sous l'article L.5211-39-1. Une nouvelle obligation issue de l'article L.5211-39-1 du CGCT, est entrée en vigueur le 1er mars 2014 : « Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. Le rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils Municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre. Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'EPCI à fiscalité propre à son organe délibérant. »

Ce projet a été présenté et commenté en conseil communautaire le 8 février 2016 par Monsieur René RICHERT, Vice-Président responsable.

Les axes retenus sont les suivants :

- **AXE 1 : REDUCTION DES COUTS**

- En utilisant les effets de volumes pour négocier de meilleures propositions auprès d'entreprises partenaires.

- **AXE 2 : OPTIMISATION DES BESOINS ET DES MOYENS – MISE A DISPOSITION D'EXPERTS ET D'EQUIPEMENTS A LA CARTE**

- En recherchant des experts disponibles dans nos collectivités prioritairement.

- **AXE 3 : DEVELOPPER DE NOUVELLES OFFRES – NOUVELLES COMPETENCES ET ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR DES EXPERIMENTATIONS ET D'EQUIPEMENTS DONT L'USAGE SERA COLLECTIF**

- Par la communauté de communes, en acquérant les moyens ou en se dotant du personnel nécessaire pour proposer ses services ou équipements nouveaux aux collectivités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, **émet**, à l'unanimité, un avis favorable sur le schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

10. INDEMNITE DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat. L'article 18 indique que l'article 3 entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016. L'article 3 précise que le montant de l'indemnité du Maire est fixé automatiquement au taux plafond prévu par les textes en fonction de la population. Pour la commune de Seebach, ce taux est de 43 %. Or, la délibération indemnitaire actuelle précise que ce montant est de 39 %. Il convient par conséquent de délibérer à nouveau sur ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, **fixe**, à 14 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, l'indemnité du Maire à 42 % à compter du 1^{er} janvier 2016.

11. FUSION CCAS SEEBACH ET NIEDERSEEBACH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L123-4. Le premier alinéa indique qu'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est créé dans les communes de plus de 1 500 habitants. En-dessous de ce seuil, la création d'un tel centre est facultative. Considérant que les CCAS de Seebach et de Niederseebach ont toujours fonctionné ensemble, Monsieur le Maire propose de dissoudre le CCAS de Niederseebach. L'action sociale de Niederseebach sera alors effectuée par le CCAS de Seebach dont la composition sera modifiée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, **décide**, à l'unanimité, de dissoudre le CCAS de Niederseebach à compter du 1^{er} avril 2016 et transmet les compétences exercées par le CCAS de Niederseebach au CCAS de Seebach.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS est fixé

par délibération du Conseil Municipal dans la limite de 16 membres. Compte tenu de la fusion des deux CCAS, il convient de modifier ce nombre et de le porter à 14.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
fixe, à l'unanimité, à 14, le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS de Seebach à compter du 1^{er} avril 2016 (7 membres élus et 7 membres nommés).

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prendre une délibération distincte (demande de la Préfecture) pour élire les membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Seebach.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
élit, à l'unanimité, outre le Maire Président, les représentants au Conseil d'Administration du CCAS de Seebach à compter du 1^{er} avril 2016 comme suit :

- Madame Tania BINDER
- Madame Pia CLAUSS
- Madame Caroline CORNEILLE
- Madame Sylvie HAAS
- Monsieur François HEINTZ
- Madame Dominique SCHMITTHEISLER
- Madame Marlyse STAUB

12. SALLE DES FETES – TRAVAUX CHANGEMENT BLOCS SECURITE

Monsieur Michel LINGER, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la nécessité urgente de remplacer la centrale électrique qui gère les blocs de secours. Cette centrale ne fonctionne plus. En cas de coupure de courant, les blocs de secours ne fonctionneraient plus et il n'y aura plus aucune lumière permettant d'évacuer la salle dans de bonnes conditions. Afin de remédier à ce problème dans les plus brefs délais et ainsi assurer les locations à venir, l'entreprise LAEUFFER a été sollicitée et propose d'effectuer le remplacement de la centrale et des blocs pour un montant de 9 994,00 € HT. Monsieur LINGER ajoute qu'il a demandé téléphoniquement à l'Union des Associations de Seebach une contribution à hauteur de 50 %, comme cela est habituellement l'usage. Sa vice-présidente ne s'estimant pas en mesure de prendre une telle décision, la décision sera prise lors du prochain CA UAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
décide, à l'unanimité, de procéder aux travaux de mise en sécurité de la salle des fêtes en urgence;
accepte le devis de l'entreprise LAEUFFER.;
et charge Monsieur le Maire de solliciter officiellement l'Union des Associations de Seebach pour une contribution financière à la réalisation de ces travaux à hauteur de 50 % du montant hors taxe des travaux.

13. TRAVAUX RUE DE LA SOURCE

Monsieur l'adjoint au Maire Michel LINGER informe le Conseil Municipal que la commune utilise des poteaux de l'entreprise ORANGE pour l'éclairage public. La société nous demande de retirer les installations existantes conformément à la réglementation. L'entreprise FRITZ a été sollicitée pour mettre en œuvre de nouveaux supports. Le devis s'élève à 5 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
accepte, à 17 voix pour et 1 abstention, le devis de l'entreprise FRITZ pour la réalisation des travaux d'éclairage public rue de la Source.

14. TRAVAUX DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES

Monsieur le Maire rappelle le travail en cours avec les CAUE dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. A ce sujet, pour la réalisation de cette mission et notamment de simulation en 3D, des relevés topographiques sur la partie centrale de Seebach sont nécessaires.

Monsieur l'adjoint au Maire Jean-François FRISON présente les deux devis recueillis pour la réalisation de ces relevés :

- Un devis du cabinet de géomètre de Monsieur PETITKOFFER pour 3 150 € HT.
- Un devis du cabinet de géomètre de Monsieur BAUR pour 3 510 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
accepte, à 14 voix pour et 4 abstentions, le devis pour la réalisation de relevés topographiques.

15. INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retour de Madame JOYEUX en mi-temps thérapeutique. D'autre part, Olivier STUDER a eu une opportunité professionnelle de travailler dans une autre collectivité. Il y travaillera à hauteur de 50 % tout en restant à Seebach sur un autre mi-temps.

Affiché à Seebach, le 31 mars 2016

Le Maire :
Michel LOM